



SNAMSPEN

Paris, le 11 Mai 2016

Dr Patricia COLSON

Secrétaire générale

Tél : 06 85 91 95 61

pcolson@sgen.cfdt.fr

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Par ce courrier, le SNAMSPEN/Sgen-CFDT vous informe de la consigne syndicale adressée aux médecins de l'éducation nationale consistant à ne pas fournir de données chiffrées qui pourraient être utilisées à des fins statistiques par les rectorats ou le ministère de l'éducation nationale.

En effet, depuis quatre ans maintenant, et après plusieurs visites du SNAMSPEN au ministère relançant le sujet du recueil et de l'exploitation des données médicales, nous déplorons toujours l'absence de logiciel national qui permettrait à chaque médecin de recueillir ces données et au ministère de les exploiter valablement. Depuis 4 ans, nous avons aussi insisté sur l'absence de méthodologie de recueil de ces données, exploitées à des fins statistiques, et fait remarquer l'impossibilité d'analyser l'activité des professionnels de santé, faute d'un relevé d'activité approprié. Ce jour, nous avons la satisfaction de voir évoluer favorablement cette méthodologie, cependant la diffusion tardive du guide méthodologique ne permet pas sa mise en œuvre pour cette année.

Par ailleurs, en l'absence de dotation d'outil informatique pour chaque médecin scolaire, de locaux destinés à l'activité médicale et à ses déclinaisons administratives (requérant accès internet sécurisé pour le respect du secret médical, secrétariat, bureautique,...), les médecins ne peuvent satisfaire leur mission concernant l'épidémiologie, telle inscrite dans leur circulaire de missions. Cette mission reste tributaire du logiciel national du suivi médical des élèves, toujours en évaluation. Nous le regrettons car nous sommes conscients de la richesse de toutes ces informations que nous pourrions collecter et de l'exploitation qui pourrait en être faite. Cela permettrait de mieux identifier et prendre en charge les besoins en santé des élèves, et d'agir dans le cadre des actions de prévention des CESC, ou plus largement au niveau des agences régionales de santé (ARS).

En revanche, comme chaque année, un rapport d'activité annuel sera rendu par les médecins à leur hiérarchie, et tenu à votre disposition. Celui-ci vous permettra de prendre en compte l'exercice médical particulier à chaque secteur, les difficultés du territoire en matière de santé des élèves ou d'activité médicale, et les projets soutenus par des médecins, pleinement engagés dans le service public. Nous espérons que ces rapports retiendront toute votre attention.

Assurée que vous comprendrez notre démarche, visant à la qualité des informations rendues en notre nom et au respect des pratiques qui sous-tendent l'exploitation des données, dans le cadre de statistiques ou d'une démarche de santé publique, veuillez agréer, Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Patricia Colson

Secrétaire générale du SNAMSPEN/Sgen-CFDT